

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 8 mars 2018

**VOIRIE DEPARTEMENTALE
Règlement départemental de voirie 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Vienne en date du 2 avril 2015 donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Vienne, réunie le 8 mars 2018, à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

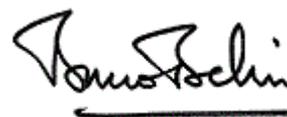
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE d'approuver le règlement départemental de voirie, joint en annexe sous format numérique.

ADOPTÉ

Le Président du Conseil Départemental,



Bruno BELIN